

# FORMATION « ADMINISTRATIF DES MAJEURS PROTEGES ACCUEILLIS EN ETABLISSEMENT EN BELGIQUE »

## LES + DE LA FORMATION

Le responsable de formation est une assistante tutélaire exerçant la profession depuis 13 ans (dont au moins 8 sur l'administratif des personnes accueillies en Belgique).

Enseignement théorique et échange des pratiques professionnelles.

Le retour des stagiaires sur leurs expériences de terrain est privilégié et sert d'appui aux enseignements théoriques.

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :

- de connaître les différents intervenants et organismes intervenants dans la prise en charge et le maintien en établissement belge
- de savoir assurer une gestion efficace du dossier de la personne protégée en établissement belge
- de mieux situer son cadre d'intervention en collaboration avec les responsables des foyers belges

### I – ACCUEIL (exequatures)

### II – PRISE EN CHARGE ET MAINTIEN EN ETABLISSEMENT,

- 1- L'AMENDEMENT CRETON
- 2- LA CONVENTION « CADRE », UN ACCORD ENTRE L'ARS (FRANCE) ET L'AVIQ (BELGIQUE).
  - a) L'AVIQ
  - b) L'ARS
  - c) La convention
- 3- PRISE EN CHARGE EN MAS
- 4- PRISE EN CHARGE EN FOYER DE VIE
- 5- PRISE EN CHARGE EN FAM

### III – LES DEMANDES ADMINISTRATIVES DE PRISE EN CHARGE

- 1- MDPH

- 2- DRSM
- 3- AIDE SOCIALE AUPRES DES DEPARTEMENTS

#### IV – LES RESSOURCES

- 1- PENSIONS / RETRAITES / RENTES
- 2- PENSION INVALIDITE
- 3- AAH

#### V – L'IMPOSITION DES PERSONNES EN BELGIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION « CADRE »

- 1- QUE DIT LE CODE DES IMPOTS ET LA LOI ?
- 2- LA NECESSITE D'UNE DECLARATION CORRECTE POUR L'ACS ET LES BANQUES
- 3- LA DECLARATION DES REVENUS ET LES CORRESPONDANCES AVEC LES IMPOTS

#### VI – SANTE

- 1- LA CPAM
  - a) La CEAM
  - b) L'ACS / La CMU
  - c) Les autres aides
- 2- LES MUTUALITES BELGE
  - a) Les Bordereaux de soins donnés
  - b) Les factures de soins
  - c) Les décomptes de la mutualité
- 3- LES MUTUELLES
  - a) Avec prise en charge du forfait journalier
  - b) Sans prise en charge du forfait journalier

#### VII – LES PIECES D'IDENTITES

- 1- La carte d'identité
- 2- Les passeports
- 3- Les titres de séjours et cartes de résidents

#### VIII – LES RETOURS FAMILLES

- 1- La PCH
- 2- L'ACCOMPAGNEMENT
- 3- CONSEQUENCES SUR LA FACTURATION

IX – RC

X - CAS PRATIQUES autour de problématiques rencontrées sur le terrain (proposées par les participants, le cas échéant)